



PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DU TARN

LABRUGUIERE

ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

6.1.3. – NOTE SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

REVISION N°1

Arrêté	Enquête Publique	Approuvé
28 juin 2018		

ANNEXES SANITAIRES

6.1.3 – ELIMINATION DES DECHETS

La collecte des déchets est organisée et prise en charge par la **Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet**. Sont collectés les ordures ménagères et les emballages à recycler.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération mobilise 73 agents de collecte, 2 ambassadeurs du tri ainsi qu'une équipe d'encadrement.

- **Les déchets ménagers**

La Communauté de Labruguière assure une **collecte sélective**.

Les déchets recyclables sont collectés dans des sacs ou des bacs jaunes. Le ramassage s'effectue une fois par semaine, le mercredi, pour le centre-bourg.

Les déchets non recyclables sont stockés dans des sacs noirs ou des conteneurs bordeaux afin d'être collectés. Ils sont collectés 4 fois par semaine, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi en centre-bourg. Le ramassage est moins fréquent dans les zones rurales où la collecte a lieu 3 fois par semaine.

- **Le verre**

La collecte du verre se fait en apport volontaire. Des **colonnes à verre** sont mises en place sur l'ensemble du territoire communal. Elles sont au nombre de 30. La collecte du verre est assurée par TRIFYL qui l'envoie ensuite vers la verrerie ouvrière d'Albi où il sera transformé.

- **Les encombrants**

Concernant les encombrants, leur collecte s'effectue sur demande auprès de la Communauté d'Agglomération.

La Mairie propose, par ailleurs, un service de collecte des encombrants, qui sont ensuite stockés dans les entrepôts des services techniques avant d'être acheminés par la Communauté d'Agglomération vers le centre du TRIFYL.

Les encombrants peuvent également être amenés par les particuliers dans la déchetterie la plus proche, celle du TRIFYL, située sur le territoire communal, au niveau de la ZAC ECOSITE. La **déchetterie du TRIFYL** est accessible gratuitement aux habitants de Labruguière pour leurs propres déchets dans la limite de 2 apports par jour et dans des quantités raisonnables (2 m³). Les produits acceptés sont les suivants : tout-venant, gravats, métaux, déchets végétaux, bois, cartons, emballages à recycler, verre, huiles minérales et végétales, batteries, piles ; solvants, peintures, déchets d'équipements électriques et électroniques, textiles et radiographies.

Après leur collecte, les déchets recyclables sont acheminés vers le **centre de tri du syndicat départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés**, TRIFYL, situé sur le même site que la déchetterie. Un tri manuel est opéré dans ces centres pour séparer les différents matériaux et les conditionner en balles. Ces dernières seront expédiées vers des usines de recyclage spécialisées où les emballages trouveront une seconde vie.

- **Quelques chiffres**

- Superficie de la commune : **6 073 ha**
- Population : **6 123 habitants** (recensement INSEE 2009)
- Sur les 16 communes de la Communauté d'Agglomération, ce sont près de **354 kg/habitant/an de déchets ménagers** qui sont collectés.